

LA CRÈCHE GAGNE L'ENTREPRISE

ET SI VOUS RÉDUISIEZ
LE STRESS DES SALARIÉS
JEUNES PARENTS EN
FINANÇANT DES PLACES
DE CRÈCHES ?

Une solution clé en main et flexible

- › Un réseau de près de 1 400 crèches partenaires partout en France
- › L'expertise VYV Enfance au service des familles



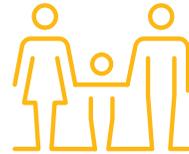
**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

» LE FINANCEMENT DE PLACES DE CRÈCHE : UN DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

3 IDÉES REÇUES



IDÉE REÇUE #1

Ce n'est pas une priorité pour les entreprises

Bien au contraire ! Proposer des places en crèche à ses salariés est un véritable levier de performance et un atout indéniable pour la marque employeur.



IDÉE REÇUE #2

C'est compliqué à mettre en place

C'est plutôt simple et rapide ! Il suffit de réserver un nombre de places en fonction des besoins et du budget.



IDÉE REÇUE #3

Ça ne vaut que pour les grandes entreprises

Et non ! Les avantages fiscaux sont valables dès le premier salarié. Donc peu importe la taille de l'entreprise.

DES AVANTAGES POUR TOUS

Avec actuellement **59 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans** en France¹, les problèmes d'organisation sont inévitables : **30% de l'absentéisme des salariés** est lié à une défaillance du mode de garde pour des jeunes enfants². Le financement de places de crèche permet donc :

» **d'aider vos salariés** et de les fidéliser,

» **d'attirer de nouveaux profils** (70% des parents se projetteraient davantage dans l'entreprise si elle mettait à disposition des services de garde)³.

1) ONAPE et CNAF dans la Lettre ONAPE n°7 de décembre 2022 - 2) Observatoire de la Qualité de vie au travail
3) Baromètre OPE de la Conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et familiale - Résultats 2018 du volet « salariés »

Le saviez-vous ?

Grâce aux avantages fiscaux (50% de crédit d'impôt famille et 25% d'économie d'impôt), une place coûte en moyenne 300€/mois, soit 14€ par jour travaillé.

» UN SERVICE INNOVANT



» Un réseau de 1 400 crèches partenaires

Nous vous proposons un dispositif pour réserver et financer des places au sein de notre réseau de près de 1 400 crèches partenaires partout en France, afin d'en faire profiter vos salariés jeunes parents.



» Une solution de garde d'enfants sur-mesure

Un interlocuteur dédié vous accompagne pour réaliser une simulation tarifaire en fonction de vos contraintes budgétaires/avantages fiscaux et de vos besoins.



» Une expertise globale

Nous proposons aussi d'autres services tels que l'accueil d'urgence, ponctuel ou en horaires atypiques, la création de votre propre crèche d'entreprise ou des conférences et rencontres sur la parentalité et l'enfance.



» Un dispositif simple

Après attribution des places financées aux salariés par une étude d'éligibilité : choix de la crèche par les salariés via notre portail famille.

LES PLUS DE L'OFFRE

- » Une solution clé en main depuis la définition de vos besoins jusqu'à l'engagement contractuel entre vos salariés et les crèches.
- » L'expertise de notre réseau VYV Enfance fort de plus de 30 ans d'expérience au service des familles.
- » L'accompagnement de votre service RH pour dimensionner votre solution de crèche personnalisée.



» EN RÉSUMÉ

Les bénéfices pour l'entreprise

- » Profiter d'avantages fiscaux. En effet, le coût d'une place en crèche pour une entreprise est éligible à un crédit d'impôt famille de 50% et permet une économie d'impôt de 25%.
- » Gérer votre projet avec simplicité et efficacité grâce au soutien d'experts de la petite-enfance.
- » Nourrir vos politiques de bien-être au travail et d'engagement : réduction du stress des jeunes parents et égalité homme/femme.
- » Impact positif sur les ressources humaines : prévention de l'absentéisme et fidélisation des salariés.

Les bénéfices pour les salariés

- » Être accompagné par un interlocuteur dédié.
- » Conciliation plus harmonieuse de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- » Autonomie du salarié bénéficiaire : exprimer des vœux, choisir une crèche proche de son domicile ou de son lieu de travail et s'engager avec la crèche sélectionnée.
- » Être soutenu dans sa parentalité et plus serein lors du retour à l'emploi.



Accompagner pleinement vos salariés
jeunes parents en réservant
et finançant des places de crèche !

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473 - N° LEI n° 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016RILLI4UF62. Siège social : 62-68 rue Jeanne-d'Arc 75013 Paris. VYV3, union soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, numéro Siren 442 467 940 - 918 837 - 3464A-1123_CAAU - Net-Caetera - Crédits photos : Getty Images / Adobe Stock. Document commercial.



RETROUVEZ NOS TÉMOIGNAGES D'EXPERTS SUR
[harmonie-mutuelle.fr/entreprises](https://www.harmonie-mutuelle.fr/entreprises)